Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Publique de Maule

Fondée le 23 Janvier 1909, enregistrée sous le n°3 bis – Autorisée (J.O) 26 Janvier 1909 et 27 Juillet 1988

Agrée par le Ministère de la Guerre le 24 Avril 1909

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

A compléter et à retourner à l'Association

NOM : ……

Prénoms : ……

Né(e) à :…… Le : ……..

Adresse : ……..

Numéro de téléphone :……. Adresse e-mail* : ……
**L'adresse e-mail sera utilisée préférentiellement pour toute correspondance (convocations aux Assemblées Générales, informations, manifestations…) sauf opposition de votre part.*

Profession : ……

Périodes de fréquentation des Ecoles de Maule, approximativement de :…….. à ……

Nom des deux adhérents attestant de cette participation dans l'une des Ecoles de Maule et parrainant la candidature : M ……..

Et M ……..

Peuvent être Membres Actifs : les anciens élèves des Ecoles Publiques de Maule, les conjoint(e)s et concubin(e)s, les veufs et veuves d'anciens élèves adhérents.
La cotisation annuelle est de **10 € minimum** pour l'année **2016** à compter du premier jour de l'année civile.
Peuvent être Membres Amis : les personnes volontaires présentées par deux membres actifs agréées par le Conseil d'Administration.
La cotisation annuelle est de **15 € minimum** pour l'année **2016**. Ils bénéficient des mêmes avantages que les membres actifs.

Toutefois la cotisation réglée après le 1er Septembre sera valable pour le dernier trimestre de l'année en cours et l'année suivante.

Après agrément du Conseil d'Administration, il vous sera remis une carte d'adhérent, ce qui donne un certain nombre de droits et d'avantages : fréquentation du « Champ de tir », tarifs réduits pour les manifestations et priorité pour celles-ci, accès à la photothèque….

Si vous vous opposez à la publication, sur le site internet de l'Association (www.aaemaule.fr), des photos où vous apparaissez, faites-le nous savoir par courrier ou par e-mail.

Nous remercions les membres qui désireront verser davantage ou contribuer volontairement à l'entretien du « Champ de Tir » et à l'organisation des manifestations.